

# notre ville

enquêtes

**Cette page est la vôtre. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions par courrier ou sur [www.ville-frontignan.fr](http://www.ville-frontignan.fr)**

**Bruno Barrel**

**J'ai lu qu'il existait un projet de terrain synthétique (...) à la Peyrade(...). Il est quand même étrange que l'on remplace un terrain en excellent état alors que le club de la Peyrade aurait plutôt besoin d'un deuxième sans parler de l'ASFAC qui est obligé d'effectuer les entraînements des petits sur un terrain stabilisé. Ce n'est pas un mais 2 terrains qu'il faudrait. (...) Vous dites que le sport va bien à Frontignan alors encouragez les jeunes en mettant à disposition des installations dignes de ce nom. Lorsque l'on voit ce qui se fait à Lattes, Castelnau ou Fabrègues, on se pose des questions.**

Monsieur,  
La Ville a effectivement fait le choix en concertation avec l'Olympique la Peyrade FC et ses dirigeants d'installer pour la rentrée 2007, un terrain synthétique en lieu et place du terrain pelousé du stade Esprit-Granier dans le quartier de La Peyrade. Cette solution présente un



certain nombre d'avantages : le terrain synthétique est utilisable quel que soit le temps et il nécessite beaucoup moins d'entretien après le passage d'une armée de crampons. De plus, installée dans une région sèche comme la nôtre, la pelouse artificielle évite une irrigation abusive, voire indécente. Bien qu'elle soit en bon état, la pelouse naturelle actuelle ne peut accueillir en permanence des utilisateurs en raison d'un risque trop important de détérioration. Alors qu'un terrain synthétique permet de couvrir des plages horaires importantes pour la pratique du football et mieux répondre aux demandes du

club de la Peyrade et du collègue Simone-de-Beauvoir. De plus, il sera conforme aux nouveaux critères d'homologation. Le coût de réalisation de cette pelouse synthétique est de 630 000 €. Par ailleurs, le remplacement du terrain en stabilisé du stade Lucien-Jean par un terrain synthétique est également envisagé, pour plus de confort pour les utilisateurs, les jeunes et les scolaires.

Concernant les installations sportives que vous citez, ces 3 communes, elles font partie de la communauté d'agglomération de Montpellier. Celle-ci dispose de moyens financiers importants (890 millions d'euros

de budget contre 87 millions d'euros pour la CABT) et s'est dotée d'une compétence en matière de construction d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements culturels et sportifs. Les associations sportives doivent incontestablement disposer d'équipements capables de les accueillir, mais encore faut-il avoir les moyens de les réaliser. Frontignan la Peyrade se dote d'infrastructures ou réhabilite les équipements existants à son rythme, avec ses moyens, qui s'ils sont moindres que ceux de l'Agglo de Montpellier permettent néanmoins de belles réalisations : la réfection complète de la pelouse du stade Lucien-Jean, la création d'un club house pour le gymnase Roger-Arnaud, la création des vestiaires, d'une tribune pour le stade Freddy Bigotière et le démarrage de la réhabilitation générale de la piscine Di-Stefano en sont les preuves les plus récentes.

**Michel Granier**  
Maire-Adjoint  
délégué au Sport.